

Annexe 19 - Tableau structuré des observations

Questionnements sur la dimension sociale du programme immobilier			
Thèmes couverts par les observations	Personnes s'exprimant sur ce thème	Supports d'argumentation	Suggestions ou alternatives
Projet durable = opportunités de logements intégrés à la nature et proches des écoles, de mettre en place des modes de transport doux (vélo) vers Valbonne, Sophia	Mmes et MM. : DANJOU, ENON, HASDENTEUFEL, JAMAULT, LECORNE,		Transformation du chemin de Font Martine en piste cyclable
Projet louable dans son principe - Besoin reconnu de loger actifs (jeunes) dans des logements sociaux, à des prix décents. Opportunité de créer des emplois (beaucoup de personnes renoncent à prendre un emploi sur Sophia par manque de logement)	Mmes et MM. : FRAGRANT, JAMAULT, JEAN-GIRARD, LANDRA, VOGEL, WOLFF,		
Projet qui ne comporte que des logements sociaux, donc qui ne réalise pas vraiment la mixité sociale dont il se targue	Mmes et MM. : KERSPERN,		
Un programme de logement social qui n'est pas utile dans la mesure où les obligations de logement social sont atteintes à Valbonne	Mmes et MM. : THIRION JP, THOLE		
Un programme de logement social qui n'est pas utile dans la mesure où le nombre d'emplois ne croîtra plus à Valbonne ou Sophia, risque de chômage	Mmes et MM. : ANSEL, WYBO,		
La libération de logements par les nouveaux habitants à Valbonne va avoir pour impact négatif pour la région (global) l'augmentation de résidents secondaires ou non actifs	Mmes et MM. : DUBOZ,		
"Démocratisation" de Valbonne --> Perte d'harmonie sociale, risques de problèmes sociaux déclenchés du fait de la nouvelle concentration urbaine et de population avec les 3 programmes	Mmes et MM. : BARILO, DACQUEMBRONNE, FARRAUT, GELLY		Des ensembles immobiliers à taille plus humaine
Nécessité de prendre en compte les générations futures et de leur transmettre un lieu soutenable	Mmes et MM. : FERRAZZA, KATIA,		
Nécessité de tenir compte des revenus modestes des futures habitants et de prescrire le "standards passif" des bâtiments, leur garantissant des consommations en énergie faibles donc des économies	Mmes et MM. : CHARLOT-VALDIEU		
L'inquiétude pour l'impact du programme sur l'environnement			
Thèmes couverts par les observations	Personnes s'exprimant sur ce thème	Supports d'argumentation	Suggestions alternatives
Atteintes portées à la faune de par la disparition d'un couloir écologique fonctionnel et l'impossibilité pour les animaux d'aller boire à La Brague. Le Mardaric (au nord du programme) est à sec en été. Passerelle inadaptée, car utilisée par les hommes.	Mmes et MM. : ASSAYAG, BEGOU-PIERINI, BERTHELOT, CHEVALIER, DUBOIS, FARGANT, JEAN-GIRARD, LANDRA, LECORNE, LIBERATORE, MEUNIER, PARISOT, REYMANN, ROUX, THIRION	BW 144-167-387-465 (0,92ha) ??? voir Mme Berthelot 1er mars	Mise en place d'observations concernant le trajet des animaux

<p>Atteintes portées via l'écosystème forestier aux espèces faunistiques (espèces protégées) et floristiques (de par le défrichement et les constructions). Notamment : Espèces de cohérence nationale TVB retenues en Provence-Alpes-Côte d'Azur... Arbres à feuillage persistant remplacés par des vergers feuilles caduques) et des potagers</p> <p>Les "nouveaux engagements pris par M. Daunis à la suite des freins rencontrés auprès de la population : 2/3 de la surface de la Commune maintenue en zone minéralisée ne compense pas la déforestation : les vergers et jardins ne sont pas équivalents . De nouvelles plantations ne pourront maintenir le même écosystème : jardins et forêt ne sont pas équivalents</p>	<p>Mmes et MM. : AZAIS, BELLANTANI, BEREYZIAT, BERTHELOT, BIANCHI, BORDETTI, BOSSE, CHEVALIER, DZIADKOUSKAYA, DUBOIS, EISENBERG, FRAGANT, GARINO , GRAC, MEUNIER, MONZIER, PERNET, SCALAN, THIRION N., WIEST,</p>	<p>La faune est vue sur la D4 Des photos envoyées à l'appui, prises par le public, parfois juste avant l'envoi de mail</p> <p>- Etude fournie par SLFV du naturaliste M. DEFFARGUES (Prestataire de formation et services pour l'Environnement et le traitement de données naturalistes</p> <p>-Etude Mme G</p>	
<p>Manque de maîtrise du développement. Démesure en tenant compte de la concentration excessive de logements (3 programmes) : surpopulation, pollutions et excès de béton. Effet de l'urbanisation massive (+10%) et de la déforestation = recul du "Poumon vert", même si la Mairie communique sur le maintien du "Poumon central". Une urbanisation accélérée : 10 maisons route de Cannes, 16 maisons prévues au Clos du Basset, Projet chemin du Peyniblou, 2 chantiers annoncés dans le village, ... La Valmasque et Vaugrenier sont saturés en tant qu'espace vert le dimanche. Pourquoi déclasser des zones boisées ?</p> <p>Répondre à l'obligation de replacer chaque arbre abattu semble impossible.</p>	<p>Mmes et MM. : BARILO, BEGOU-PIERINI, BELLANTANI, BOURUT, BRACONI, CHAUVEL, CHEVALIER, DI PIAZZA, DUBOZ, DUVERNAY, EMILIE P., FARGANT, FERRAZZA, FICHELE, GHIGNONI, GRAC, GREEN, GRENIER, GUILLEMAIN, KATIA, KRIBI, LONG, LABEYRIE, LECORNE, LEVRAU, MASSON, MASSOT, MICHALOWSKY, MONTI, MOREL, PAOLETTI, PARISOT, PERNET, PERRIN, PEYRON, PORET, ROUX, STRAUSS, SZELES, TABEL, THIRION N., THOLE, THUILLIER, USAI, VAN DER MEIJ, WYBO,</p>	<p>La COP 21 de Paris de 2015 a mis l'accent sur le respect du patrimoine vert, forestier notamment.</p> <p>Planter des potagers ne sauve pas la nature...</p>	
<p>Impacts du débroussaillage et du défrichement obligatoires contre les risque d'incendie : diminution de l'effet masquant des arbres maintenus en limite du programme.</p>	<p>Mmes et MM. : DANJEAN</p>		<p>Laisser une épaisseur d'arbres suffisante entre le programme et les maisons riveraines</p>
<p>Déclassement de la zone N n'est pas réglementaire car le projet qui est fait sur cette zone n'est pas "structurant".</p>	<p>Mmes et MM. : CHEVALIER (SLFV)</p>		
<p>Programme de construction qui n'a pas intégré de critères écologiques suffisamment exigeants en termes de consommation d'énergie. Préférer les modes de simulation thermique STD ou PHPP pour estimer al cpno d'énergie aux référentiels du label BDM</p>	<p>Mmes et MM. : CHARLOT-VALDIEU</p>		
<p>Le label "éco-quartier" du programme n'a pas été assez exploité, notamment en ce qui concerne la construction (= opportunité de</p>	<p>Mmes et MM. : ASSAYAG, CHARLOT VALDIEU, JAMAULT</p>		

construction en ossature bois ? de choix pour la performance énergétique ?) ou le principe de concertation			
Terre argileuse + béton --> Risques d'inondation. Une étude aurait dû être faite. Lieux : - En aval du projet (eaux de ruissellement vers la La Brague, puis Biot et Antibes) - En contrebas du site, sur les 10 parcelles à construire -	Mmes et MM. : BEGOU-PIERINI, BERTHELOT, BEYZIAT, BORDETTI, DUBOIS, DUBOZ, GARINO, GHIGNONI, GRAC, GRENIER, KATIA, LAIGNEL, LECORNE, MEUNIER Mme, MICHALOWSKY, PARISOT, PÉRNÉ, TABEL, VANTILBEURGH,		Les parkings en sous-sol doivent tenir compte du risque d'inondation
Pollution de l'air : chauffage en hiver, augmentation du trafic routier	Mmes et MM. : ANSEL, BELLANTANI, FARGANT, GHIGNONI, MICHALOWSKY, MONZIER, PERRIN, SYNYUKOV, USAI,		
Pollution lumineuse	Mmes et MM. : MICHALOWSKY,,		
Effet sur le paysage : La passerelle en béton	Mmes et MM. : BELLANTANI,		
Des infrastructures insuffisantes pour assurer la qualité de la vie et la sécurité d'un quartier en fort développement			
Thèmes couverts par les observations	Personnes s'exprimant sur ce thème	Supports d'argumentation	Suggestions alternatives
Ouvrer au bien des habitants actuels plutôt qu'augmenter le nombre des administrés !	Mmes et MM. : DUVERNAY		
Projet trop important et mal positionné dans le territoire : à la fois pas assez proches des lieux de vie et de services ET pas de transports et peu de voies de déplacement (D4, D604) et de contournement (La Verrière, Villebruc). A faire ailleurs. Trop gros afflux à cet endroit de population et circulation, dû aux différents programmes Le quartier ne va pas suivre = Il est vert pour la crèche parentale, la halte Garderie, l'école, le collège, pôle santé, pharmacie, commerces	Mmes et MM. : ARRIETA, ASSAYAG, BEREZIAT, BIANCHI, DADOUN, FICHELLE, GRENIER, LE CAMPION, LAFFELY, LANDRA, LECORNE, MEUNIER Mme, MONTI, PORET, REGGIORI, ROBIN, ROUX, SCANLAN, VOGEL, WYNN,	Avec les 2 autres programmes : + 400 nouveaux logements + 1000 à 1200 pers.onnes + 400 à 800 véhicules Bouchons : 8/9h et 17/19h	Revoir le projet à la baisse, au moins de moitié. 1. Le situer tout ou partie ailleurs : Les Clausonnes, quartier mieux adapté, avec son projet de TCSP OU Lieu-dit Beget, terrains, vides ou déjà défrichés, ou d'accès facile OU derrière la Vignasse OU Figueret (axes routiers, TCSP...) Feraient vivre Sophia après le travail... Se contenter des lots A et B, laisser les lots C et D en zones boisées. 2. Exploiter les bureaux vides
Les transports collectifs pour aller à Nice partent de Sophia, il faut prendre sa voiture pour rejoindre le départ du Nice Express.	Mmes et MM. : CHAUVEL		
Projet d'urbanisation qui ne doit pas davantage être envisagé dans un autre quartier comme Sophia qui doit également protéger sa forêt	Mmes et MM. : HOGIE,	Projets sur Sophia : Cote 130, ligne TGV, Open Sky, Cité des Sciences...	

qui subit suffisamment d'atteinte avec d'autres projets			
Augmentation de la circulation sur la D4, facteur de pollutions ; atteinte à la santé publique. D'autant plus s'il y a déforestation (le CO2 n'est plus absorbé)	Mmes et MM. : BEREZIAT, BRACONI, DADOUN, , DUBOIS, PERNET, PORET, ROBIN, SALZMAN, SCANLAN, SYNYUKOV, WYNN,	Seuil à vérifier, risque d'être dépassé	Plus de transports publics
Le trafic sur la D4 est déjà excessif (bouchons) aux heures de pointe 7h30/9h30 et 17/19h. Augmentation de la circulation de 30 %, 800 à 1000 par j., contraire aux bons déplacements (doublement temps de trajet) et à la sécurité (notamment devant le lycée) ; risque de conflits d'usagers de la route Il faut faire des détours plus longs qui saturent à leur tour. <u>Lieux d'embouteillage :</u> - Entre le carrefour des Grives et le carrefour de Servan - Au Carrefour des Savoirs (Rd Point du Lycée) : ceux qui viennent des quartiers Ste Hélène, Villebruc, Font Martien, Macarons, + Bourrelles et Peïdessalle ! - chemin de Villebruc où un enfant a été renversé il y a 2 ans - dans le chemin de Peidessalle, par manque de parkings pour les copropriétés - chemin de Ste Hélène, du fait des camions de livraisons dans la zone artisanale, - chemin de la Veyrière du fait de la présence de la Déchetterie <u>Destinations aller ou retour vers ou depuis Sophia posant des pb de circulation</u> : Biot (bois fleuri et alentours), Opio, Bar sur Loup, Grasse, Roquefort les Pins (Darbousson) , Le Rouret, Villeneuve Loubet (Val d'Azur), Chateauneuf,	Mmes et MM. : ANSEL, BELLANTANI, BELLOI, BEREZIAT, BIANCHI, BOURUT, BOURBOULON, BRACONI, CHARLOT-VALDIEU, CHAUVEL, CHEVALIER, DACQUEMBRONNE, DADOUN, DANJEAN, DIPIAZZA, DUVERNAY, DZIADKOUSKAYA, ELINOR, FARGANT, FICHELE, GARINO, GELLY, GHIGNONI, GRENIER, GUILLEMIN, JACQUENBRONNE, JEAN-GIRARD, KATIA, LABEYRIE, LACHAMP, LAIGNEL, LANDRA, LE CAMPION LECORNE, LEVRAU, LONG, MASSON, MEUNIER M., MEUNIER Mme, MONZIER, PAOLETTI, PERNET, PERRIN, RENAUD née PISALINI, SCANLAN, SCHMITT, STRAUSS, SYNYUKOV, SZELES, TABEL, THIRION JP., THOLE, VAN DER MEIJ, VANTILBEURGH, WIEST, WYBO, WYNN, WOLFF,	Relevés départementaux sur le trafic D4/D604 Elargissement impossible (constructions) Vidéo montrant la circulation sur la D4 aux heures de pointe : https://www.youtube.com/watch?v=lxp^F6YVS37Y&t=27s Voitures sans permis des jeunes du lycées sur le parking du lycée	- Des pistes cyclables plus nombreuses et plus longues que les segments actuels (maillage) - Nécessité d'un projet commun Valbonne/Département/CASA - Déterrer le projet de liaison routière Roquefort-Sophia qui soulagerait la D4 : au moins 2 voitures sur 3 sur la D4 bifurquent vers Roquefort et pourraient emprunter une route come celle qui était projetée.
Les voitures de ceux qui vont habiter dans les nouveaux immeubles prennent déjà leur véhicules pour venir travailler. Leur parcours donc les embouteillages globalement vont être réduits. Encore faut-il que ces futurs habitants travaillent à Sophia !	Mmes et MM. : JAMAULT, LAIGNIEL,		
Sécurité Trottoirs / parkings insuffisants --> atteinte à la sécurité des piétons et à la circulation - abords du lycée : risque pour les jeunes - Peïdessalle : exemple parlant en terme d'insuffisance de parking : les voitures sont obligées de se garer dans le chemin de Peïdessalle, ce qui cause des troubles de circulation - Bourrelles : 2 places par appartement insuffisant - Devant l'évcole de l'Ile Verte : arrêt des	Mmes et MM. : BEGOUPIERINI, BLIEK, DUBOZ, LEVRAU, RENAUD née PIERRINI	Seuls trottoirs près du lycée Simone Veil	

voitures problématique. Or les gens ne vont et n'iront pas à pied à l'école primaire.			
Projet de sortie sur la D4 commune entre le 1715 et les Bourrelles. A la suite de la réunion du 14 mars, désapprobation des riverains : - Le chemin est privé, on ne peut pas supprimer la sortie sur la D4 ? - Inconvénients à mélanger les deux flux : risque de panique en cas d'incendie, accident, inondations... - la sortie actuelle du 1715 n'est pas dangereuse.	Mmes et MM. : DANJEAN		En faire une sortie de secours potentielle
Atteintes à la sécurité : - Sortie des véhicules des nouveaux logements sur la route de Villebruc, contraire au bien-être et à la sécurité des riverains - Sortie dangereuses dans le virage entre le Carrefour Macarons et celui du lycée - Evacuation de matériaux ou rocher par les camions qui empruntent la route des macarons en montée à une vitesse très réduite --> se font doubler dans de mauvaises conditions par des conducteurs excédés.	Mmes et MM. : BOURBOULON, MEUNIER,		
Atteintes à la sécurité : Parking souterrains soumis aux risques d'incendie et/ou d'inondation (comme en octobre 2016 à Mandelieu) En cas de panique, incendie, neige, ...), les voitures ne seront pas en mesure d'évacuer les lieux, surtout si la sortie du 1715 est commune avec celle des Bourrelles.	Mmes et MM. : BEGOU-PIERRINI, BELLANTANI, SCHMITT,		
Atteintes à la sécurité : Les constructions en ossature bois sont plus résistantes en cas d'incendie	Mmes et MM. : JAMAULT		
Atteintes à la sécurité des personnes : Le site des Bourrelles n'est pas sain : - la nappe phréatique est polluée par les lixiviats de l'ancienne décharge qui est située sous la déchetterie et de la carrière de la Roque qui reçoit les déchets de l'Ariane depuis avant 2010. - La ligne haute tension passe à 50 m environ du site des Bourrelles, hors le champ électromagnétique de la ligne haute tension est de 300m. - Les dolines (instabilité du sous-sol due au gypse) que l'on ne sait pas situer par manque d'études géologiques et qui pourraient causer des effondrements de terrain sous le poids des engins et des nouveaux bâtiments.	Mmes et MM. : BEGOU-PIERINI		
Nuisances sonores liées : aux travaux (pour les habitants comme pour les élèves du Lycée) et à la circulation supplémentaire, sur un D4 sur laquelle la limite de 50 km/h n'est pas respectée.	Mmes et MM. : ANSEL, DADOUN, MEUNIER, MICHALOWSKY, MONZIER, PORET, REYMANN, VAN TILBEURGH, VOGEL, USAI,	Seuil maxi de 65db(A) sera atteint Désenrochement des "Vergers" très bruyant Trafic camions très gênant sur D64 ??? en forte déclivité	Travaux moins tôt le matin, respect de la pause méridienne, limitation du klaxon de la grue

Ecoles, collèges et lycées et halte Garderies saturés Risque pédagogie sacrifiée Extension physique du lycée bloquée par le programme ; Collège aux sections anglais et italien qui ne peuvent donner la préférence aux seuls enfants de la proximité. Cantine du collège étalée sur 3 services, avec des déjeuners à 11h L'accueil de l'école du village... accès au village étroit pour des bus scolaires ! Réserve foncière à proximité du projet insuffisante Délai entre projet et mise en place nouvelles infrastructures ?	Mmes et MM. : ANSEL, BELLANTANI, BEREZYIAT, BOURUT, DACQUEMBRONNE, DADOUN, DUBOIS, DUVERNAY, ELINOR, FARAUT, FARGANT, FICHELLES, GHIGNONI, GRENIER, JEAN-GIRARD, LANDRA, LECORNE, LEVREAU, MASSO-SEGARRA, MEUNIER, MONZIER, PERNET, PERRIN, PORET, ROBIN, SCANLAN, STRAUSS, TABEL, THIRION JP, VOGEL,	Les futurs logements sociaux en projet vont s'adresser à des familles avec enfants : environ 250 / 700 jeunes à répartir entre école, collège, lycée. Moyenne 25 enfants par classe maternelle et en classe élémentaire en 2016. Collège Niki de St Phalle = 756 élèves Lycée Simone Veil = 935 élèves	Algeco ou rehaussement des bâtiments existants pas idéal
Routes et écoles additionnels pour combler les insuffisances = atteintes supplémentaires env.	Mmes et MM. : ROBIN, PORET,		
L'exclusion des enfants de l'école de l'île Verte issus d'autres communes n'est pas une réponse satisfaisante (école à la jonction de plusieurs communes)	Mmes et MM. : DUVERNAY		
Une infrastructure en appelle une autre. Toujours plus... C'est sans fin	Mmes et MM. : KATIA		
Promiscuité vis à vis des résidences voisines, notamment nouvelle piste DFCI passant à ras des propriétés résidentielles, sans avoir prévu un espace arboré pour le rendre plus discret	Mmes et MM. : DANJOU		
Les arguments économiques			
Thèmes couverts par les observations	Personnes s'exprimant sur ce thème	Supports d'argumentation	Suggestions alternatives
Risque de dévalorisation (de type bien-être comme de type économique) des logements résidentiels voisins et du village . Exemple : perspective de vue plongeante de l'immeuble de 4 étages sur un jardin dans lequel existait un projet de piscine.	Mmes et MM. : DACQUEMBRONNE, DANJOU, THOLE,		
Risque de faire fuir les touristes	Mmes et MM. : CHEVALER Mme		
Inexploitation de centaines de bureaux proposés à la location sont vacants, vides . Abandon du CICA (Centre International de Communication Avancée) Réhabiliter ou raser du vieux coûte cher, mais moins que raser la forêt	Mmes et MM. : ARRIETA, DADOUN, FARGANT, GHIGNONI, HASDENTEUFEL, THUILLIER,		Ré-utilisation, reconversion d'immobilier existant
Investissements infrastructures additionnelles nécessaires = coûts non soutenables aujourd'hui Quel coût total pour la commune et les habitants de Valbonne ?	Mmes et MM. : BELLANTANI, ROBIN, THIRION JP.,	Dépenses publiques croissantes	
L'interrogation sur le respect des procédures liées au programme de construction et à la PIL			
Thèmes couverts par les observations	Personnes s'exprimant sur ce thème	Supports d'argumentation	Suggestions alternatives
La demande d'autorisation de défrichement ne respecte pas la présence d'espèces protégées	Mmes et MM. : ASSAYAG, CHEVALIER, BEGOU-PIERRINI		L ne
Dispense d'étude d'impact : justifiée ?	Mmes et MM. : ASSAYAG,		

basée sur un a priori (non intérêt biologique), alors que des risques sur l'environnement sont avérés. Cette dispense est la preuve d'un développement "non maîtrisé". Il y a des incohérences entre les deux textes de demande de dispense et entre les deux réponses de la DREAL	BELLANTANI, BERTHELOT, BORDETTI, CHEVALIER, CLERMIDY, FRAGANT, GRAC		
La PIL a été placée en hiver pour que le constat de l'existence d'espèces dans la forêt soit moins aisé	Mmes et MM. : BEGOU-PIERRINI		
La Mairie n'a pas apporté de réponse suffisante aux questions posées lors de l'examen conjoint par les PP (risque de mouvement de terrain, Capacités des services scolaires existant, desserte de la D4...).	Mmes et MM. : MEUNIER		
Les infrastructures devraient être développées <u>avant</u> les projets			
Démocratie : Concertation, communication et information insuffisantes sur le projet - Les riverains n'ont pas été suffisamment associés (non représentés ou sous représentés aux réunions). Le sujet a été évité pendant la période électorale. - Les avis citoyens exprimés en 2012 au Forum citoyen Valbonne 2020 n'ont pas été prises en compte - Information tardive de la Mairie (Valbonne info début 2016 ?) Les représentations visuelles du projet ne restituent pas correctement les impacts de la déforestation La concertation devrait démarrer vraiment maintenant. L'association SLFV a proposé une étape de concertation en juin 2016. Cette demande a été déclinée par la Mairie, le projet étant bouclé.	Mmes et MM. : ASSAYAG, BLIEK, CHEVALIER, FARGANT, FICHELE, LEVRAU, MEUNIER Mme, MEUNIER M., PEYRON,	Pas communiqué pendant la campagne municipale Projet découvert ... il y a 1 an (réunion publique) / il y a 1 mois (journal municipal janvier) Représentations pas conformes à la réalité	Pourquoi pas un référendum citoyen ?
L'évolution du PLU depuis 2006 est gérée de façon détournée, par "petits bouts". Ce serait plus clair si ces évolutions avaient été faites avec une révision, globalement.			
Rupture entre la politique d'urbanisme et les plans et/ou l'esprit d'origine			
Thèmes couverts par les observations	Personnes s'exprimant sur ce thème	Supports d'argumentation	Suggestions alternatives
Le projet est contraire au SCOT dans laquelle le respect de la trame verte est posé. La jurisprudence récente va dans ce sens.	Mmes et MM. :		
Le programme ne s'intègre pas dans l'architecture et le style d'habitation du secteur et du village La politique urbaine va à l'encontre des l'ambitions valbonnaises traditionnelles en termes de : DD, valeurs, taille humaine, Mieux Vivre Ensemble, philosophie de village, classe, charme, attractivité, "un village à la campagne".... Perte d'authenticité. On se rapproche des	Mmes et MM. : BARILO, CHAUVEL, DACQUEMBRONNE, FERRAZZA, FICHELE, JAY, LABEYRIE, MANOS, THIRION N., THUILLIER,	Eviter de créer un 2e Vallauris, prendre plutôt l'exemple d'Opio	

banlieues de type parisien, de grandes villes bétonnées comme Cannes ou Nice			
Politique urbaine influencée par les ambitions des promoteurs immobiliers	Mmes et MM. : BARILO,		
Changement de caractère d'un lieu choisi à l'origine pour son calme et sa proximité avec la nature	Mmes et MM. : ANSEL, GHIGNONI, MONZIER		
L'Urbanisation devrait être plus évolutive	Mmes et MM. : CHAUVEL,		
Dénaturation de quartier au terme de l'article R111-21 du code de l'urbanisme ¹	Mmes et MM. : ASSAYAG		

¹ **Article *R111-21** : Le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales.

Annexe 20 - Lettre PV de remise de PV de synthèse et PV de synthèse

**LETTRÉ D'ACCOMPAGNEMENT du PROCES VERBAL DE SYNTHESE
faisant état des observations orales et écrites dans le cadre de l'enquête publique
pour la Procédure Intégrée pour le Logement emportant modification du PLU de Valbonne**

A Saint Martin Vésubie, le 24 mars 2017

Objet de l'enquête : PIL emportant la mise en compatibilité de PLU de Valbonne
Dossier d'enquête : E16000064/06

A l'attention de Monsieur Christophe ETORE, Maire de Valbonne Sophia Antipolis

Le registre d'enquête publique, constitué de 4 tomes ayant été clos en Mairie de Valbonne Sophia Antipolis le vendredi 17 mars à 17h30, ayant pu consulter le registre, et étant en possession du dossier d'enquête,

je vous prie de trouver ci-joint le Procès Verbal de synthèse afférent à l'enquête publique pour **Procédure Intégrée pour le Logement emportant modification du PLU de Valbonne**, que je vous remets en mains propres, vous commente oralement ce jour, en présence de :

- Monsieur le Sénateur, Conseiller Municipal chargé de Mission auprès du Maire à la Vie Citoyenne, l'Intercommunalité et les Dossiers Structurants, Marc DAUNIS
- Madame la 1^{ère} Adjointe déléguée à l'Aménagement Durable, aux Travaux et à l'Habitat, Martine BONNEAU
- Monsieur le Directeur des Services Techniques, Thierry PIERRE
- Madame Cécile LERESTEUX, responsable su Servie Urbanisme de Valbonne.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'environnement*, je vous prie de bien vouloir m'adresser, sous 15 jours, vos réponses aux observations et questions posées.

Votre réponse devra parvenir à l'adresse suivante mail suivante : collin.odile@orange.fr.

Un accusé de réception vous sera envoyé.

Je vous en remercie par avance et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Remis un exemplaire du PV de synthèse
à Monsieur Christophe ETORE
Chargé de mission auprès du Maire
le 23 juin 2016
Odile COLLIN
Commissaire enquêteur

Reçu un exemplaire du PV de synthèse
de Madame Odile COLLIN
Commissaire Enquêteur
le 23 juin 2016
Christophe ETORE
Maire de Valbonne

**Décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011, sous-section 16 prescrivant : « ... Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre, dans la huitaine, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles ».*

**Procédure Intégrée pour le Logement
entraînant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme
de la commune de Valbonne Sophia-Antipolis
(Opération à vocation d'habitat sur le site des Bourrelles)**

ENQUETE PUBLIQUE
n° E16000064/06
du 13 février 2017 au 17 mars 2017

**Procès Verbal de synthèse
des observations écrites et orales**
